



Achat mobilehome neuf et bon de commande incomplet

Par **tartinette33**, le **27/09/2008** à **15:46**

j'ai commande fin avril 2008 un mobilehome neuf, avec choix du camping et de la parcelle faite en collaboration avec le commercial de l'entreprise de vente du mobilehome neuf. en juin, celui ci est installé sur la parcelle, et je règle la somme restante. ensuite, les ennuis commencent: le commercial ne m'avait pas fait part d'un contrat (assez restrictif sur le nombre de personnes qui accèdent au mobilehome, par ex) à signer avec le camping. je savais juste qu'il y avait un loyer a verser. .. et d'autres petits problemes. suite a tout cela, je souhaite mettre mon mobilehome a vendre (le 31 aout) 2008, le propriétaire du camping me donne cette autorisation et m'apprend en meme temps que l'entreprise qui m'a vendu le mobilehome m'a fait payé un droit d'entree de 4000 euros sur ce camping, sans que je le sache!! car cette somme etait mise dans le prix du mobilehome, [s]sans préciser qu'une partie etait reversée au camping!![/s] et j'apprends bien sur que le nouvel acquereur (s'il y a ...) devra repayé ce droit d'entrée!!!! je suis donc doublement lésée....

si , au moment de la signature du bon de commande, j'avais su que 4000 euros étaient reversé au camping, je n'aurais jamais signé ce bon de commande, car cela est contre mes principes, et je me serais doutée aussi qu'en cas de revente, cette somme aurait ete de nouveau réclamée!

j'ai donc demandé l'annulation de la vente par lettre avec AR. l'entreprise ne m'a pas repondu! mais, depuis, a changé ses tarifs: les droit d'entrée dans le camping apparait clairement sur ses plaquettes, ce qui n'était pas le cas pour moi: cela m'a été totalement cachécomme le contrat à signer une fois le mobilehome installé.

suis je dans mon droit? l'entreprise de vente de mobilehome a t elle bien commise une faute , illégale? puis je la poursuivre devant le tribunal civil avec une chance d'avoir gain de cause? merci pour votre reponse.